

DELIBERATION CA017-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 06 mars 2023 ;

Objet de la délibération : Dispositif du contrôle interne financier (CIF) – plan d'action 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 09 mars 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le plan d'action 2023 du dispositif du CIF est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 14 mars 2023*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2023



UA | DAF – CIF – mars 2023

LE CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

Ou

Dispositif de MAÎTRISE DES RISQUES

Impactant

1° la soutenabilité budgétaire (de la programmation et de son exécution)

2° la qualité des comptabilités budgétaire et comptable

- Bilan des actions réalisées en 2022
- Plan d'actions 2023 pour approbation par le CA du 9 mars 2023

Sommaire

INTRODUCTION	p. 3
1. LES PRINCIPES du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) pour rappel	p.4
1.1 - Définition du CIF et enjeux :.....	P. 4
1.2 - Champ d'application	P. 4
1.3 - Modalités opérationnelles de mise en œuvre	p. 4
2. EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2023 – Nouvelle réforme portant sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP).....	p.5
3. PLAN D' ACTIONS 2022 bilan d'activité	p.5
3.1 - <u>Action 1</u> : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement.....	p.5
3.2 - <u>Action 2</u> : Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue	p.7
3.3 - <u>Action 3</u> : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA.....	p.8
3.4 - <u>Action 4</u> : Lancement du MP 5 Exécution des recettes	p.9
4. DECISIONS SOUMISES AU VOTE DU CA	p.10
4.1 – COPIL DU CIF liste des membres et fonctionnement du comité.....	p.10
4.2 – Proposition plan d'actions 2023	p.11
 <u>ANNEXES</u>	
Annexe 1 – Réforme au 1 ^{er} janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – source plaquette communication MESRI	p.12
Annexe 2 – action 2 Création d'un espace dédié au (CIF) sur l'intranet de l'UA	p.12
Annexe 3 – action 3 CRB UA & Gestion financière dans SIFAC Panorama du « qui fait quoi ? – volet dépenses	p.13
Annexe 4 – action 3 Fonctionnement des CRB, Identification des acteurs financiers et continuité de service	p.15
Annexe 5 – action 3 – Processus d'habilitation et de suivi des droits SIFAC Travaux en cours du GT DAF/DDN SIFAC.....	p.16

Introduction

L'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC).

Le contrôle interne financier (CIF intégrant les champs budgétaire et comptable) concourt directement à la qualité des comptes de l'établissement et à la performance de sa gestion. La mise en place d'un dispositif de **maîtrise des risques fait ainsi partie des objectifs prioritaires** attendus.

Le déploiement du CIF doit être suivi dans le cadre des objectifs fixés annuellement aux membres du Conseil d'administration. La définition des orientations stratégiques et l'adoption des délibérations relèvent de ce fait, des **administrateurs**.

Le cadre de référence du contrôle interne financier à l'UA a été validé par les membres du Conseil d'Administration le 10 mars 2022 (cf. délibération CA005-2022) :

- Note de présentation générale du dispositif de CIF ;
- Plan d'actions 2022.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022, relative au **régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)**, crée un régime de responsabilité commun pour les ordonnateurs et les comptables. Il s'agit d'une réforme importante pour le fonctionnement de l'Etat et des opérateurs, avec des implications fondamentales en terme de **sécurisation des process internes et d'organisation interne**. nécessitant le renforcement du contrôle interne dans les établissements.

En cohérence avec les dispositions présentées ci-dessus, **le présent bilan** vise à :

- éclairer les membres du conseil d'administration sur la réalisation du plan d'actions voté en mars 2022 ;
- soumettre au vote, le plan d'actions 2023 avant mise en œuvre ;
- Transmettre après approbation par le CA, les éléments probants de déploiement du dispositif à la Direction du Budget et la DGEFIP (selon les attendus précisés par la circulaire ministérielle annuelle).

1° - LES PRINCIPES du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) pour rappel

1.1 Définition du CIF et enjeux :

- Ensemble des dispositifs formalisés, permanents et articulés entre eux décidés par chaque établissement ;
- Ayant pour objet de **maîtriser les risques financiers** pouvant affecter l'atteinte des objectifs fixés

2 ENJEUX PRIORITAIRES pour se conformer au cadre réglementaire :

- soutenabilité budgétaire (de la programmation à son exécution) ;
- qualité des comptabilités budgétaire et générale (6 critères : régularité, sincérité, exactitude, exhaustivité, imputation, rattachement = image fidèle)

1.2 Champ d'application :

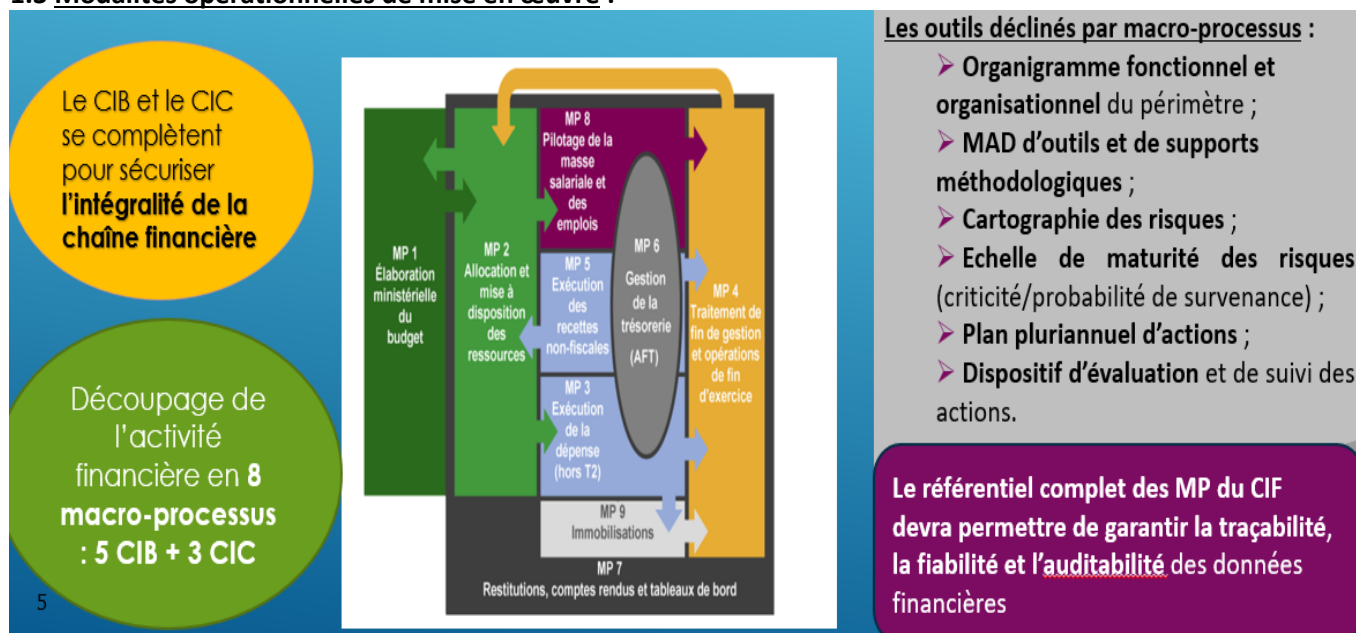
Le contrôle interne Budgétaire (CIB) recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution**.

Le contrôle interne comptable (CIC), quant à lui, comprend l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité des comptes, sur l'ensemble de la fonction comptable** – c'est-à-dire depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Plus globalement, les deux démarches de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable doivent désormais s'appréhender dans une **approche globale (contrôle interne financier - CIF)** permettant d'identifier et de prévenir les risques financiers à tous les niveaux de la chaîne financière, ainsi que les risques opérationnels ayant un impact fort.

Par nature, ces **objectifs mobilisent et lient, au sein de l'établissement, l'ensemble des acteurs des fonctions budgétaire et comptable**, impliqués à différents titres dans les champs budgétaires et/ou comptables et diversement selon leur domaine de responsabilités.

1.3 Modalités opérationnelles de mise en œuvre :



2° - EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2023 :

- **Nouvelle réforme portant sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :**
 - Accroît l'autonomie et la responsabilité des ordonnateurs et **met fin à la responsabilité unique des agents comptables** ;
 - Le régime juridictionnel est **recentré sur les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif** commises en infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses.

- **Périmètre et champ d'action de la réforme :**
 - **Maintien de la séparation ordonnateur et comptable** : pas de changement pour le comptable qui reste tenu d'exercer ses contrôles habituels. S'il constate des irrégularités il suspend le paiement et en informe l'ordonnateur.
 - **Formalisation et traçabilité des processus financiers pour justifier des organisations en place et des responsabilités** (pour identifier la faute grave le cas échéant)
 - ⇒ Un **Dispositif formalisé et permanent** est impératif => un contrôle non formalisé est réputé non fait.
 - **Identification de la chaîne de responsabilités** : éléments majeurs : délégations de signatures => permet de remonter la chaîne des responsabilités + **habilitations informatiques dans les outils**.
 - **Des possibilités de saisines élargies** en cas d'irrégularités constatées.

Cf. Annexe 1 – Réforme au 1^{er} janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication MESRI

3° - PLAN D' ACTIONS 2022 – Bilan d'activité :

Un état des lieux présentant le point d'avancement pour les 4 actions est présenté ci-dessous, dans le cadre du bilan d'activité annuel.

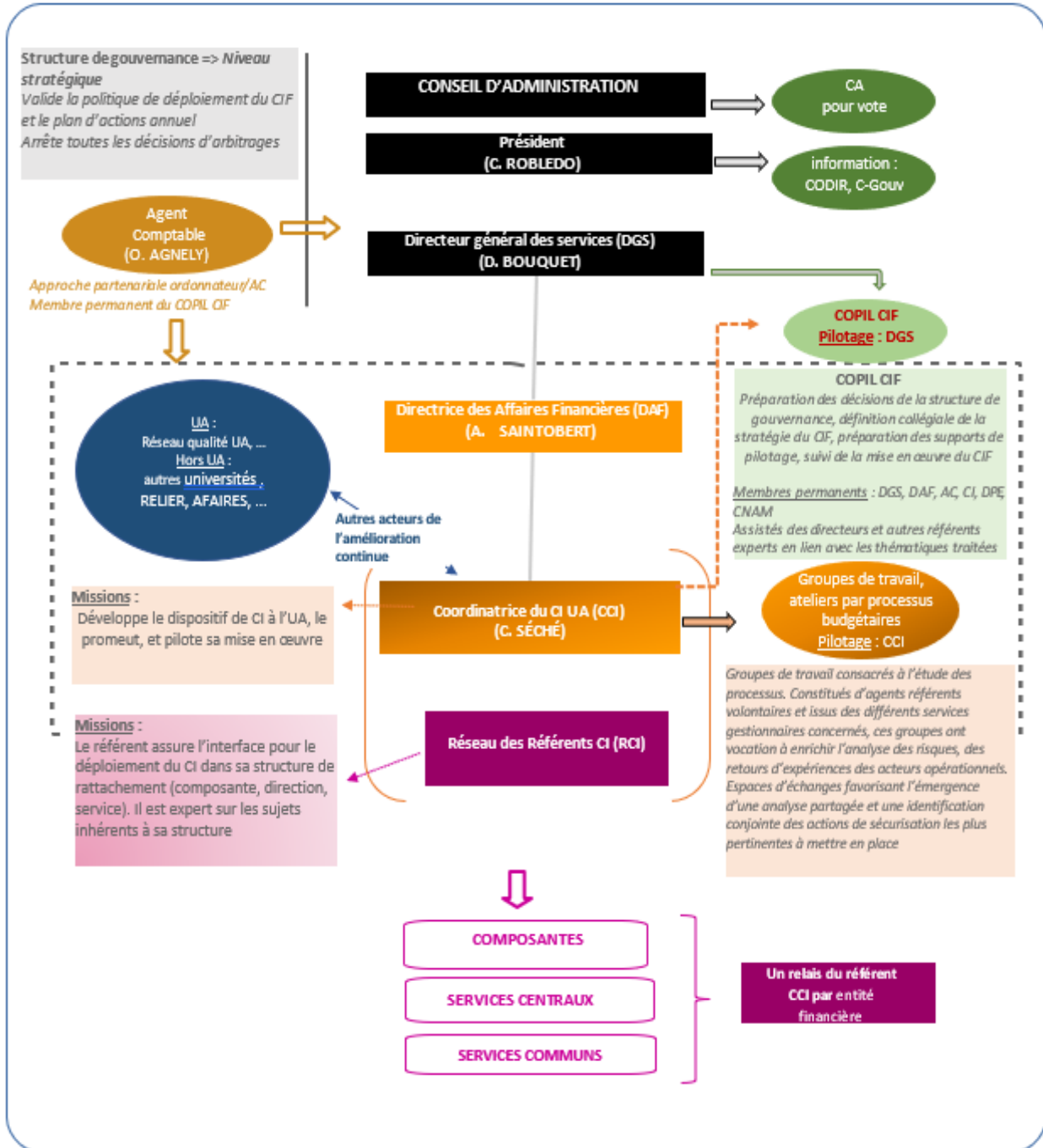
3.1 - Action 1 : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement.

Objectif : Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du CIF relevant des instances de gestion existantes.

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
1	Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du contrôle interne financier (CIF) relevant des instances de gestion existantes de l'UA	Lancement du CIF Portage politique par la gouvernance du dispositif, validation de la démarche et du plan d'actions 2022	Elaboration d'une note de cadrage du dispositif et moyens sous-jacents pour sa mise en œuvre (rôles et attendus des instances et comité de validation)	mars-22	Information CODIR le 25/2/2022 Information conseil de gouvernance élargi le 16/3/2022 Validation du dispositif par le CA le 10/3/2022 Envoi délibération du CA et éléments associés à la DGEFIP selon attendus circulaire annuelle (mars 2022)	Délibération CA 005-2022 Note de présentation générale du dispositif de CIF plan d'actions 2022	DGS (D. HUISMANN) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/>
				mars-22	Proposition gouvernance du CIF en instance validation par le COPIL décembre 2022 puis par le CA mars 2023 Délibération CA 005-2022 => Modification à faire acter en CA; Modification sur la composition et le fonctionnement du COPIL => Validation par le DGS par délégation du Président	Schéma organisationnel de la gouvernance du CIF et articulations entre les différents acteurs UA	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/> <i>(validé COPIL => prop. CA mars 2023)</i>
		Créer le Comité de pilotage du CIF Préciser les missions et attributions des acteurs dans le dispositif CIF	Arrêter la liste nominative des membres et les missions du comité par le DGS pilote du COPIL	1ère réunion du COPIL pilotée par Didier BOUQUET (DGS) le 2 décembre 2022 Faire valider par les membres lors de la 1ère rencontre, modalités de fonctionnement du COPIL (fréquence et calendrier des rencontres, supports/outils...)	ODJ du COPIL P/WP séance / CR Fiche d'identité du COPIL-CIF	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/>	



LE CONTRÔLE INTERNE EST L'AFFAIRE DE TOUS ...
GOVERNANCE DU CIF et ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS
ACTEURS UA | PERIMETRE BUDGÉTAIRE



La fiche d'identité du COPIL du CIF avec la liste nominative de ses membres et son fonctionnement, est présentée en [point 3 \(page10\)](#) pour validation par le Conseil d'Administration.

3.2 - Action 2 : Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s’inscrivant dans une démarche d’amélioration continue

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
2	Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s’inscrivant dans une démarche d’amélioration continue => Mettre en place un environnement favorable à la maîtrise des risques	Présentation du dispositif de CIF aux acteurs financiers (objectifs, réglementation, enjeux, modalités de déploiement, calendrier, ...)	- Mettre en place un plan de communication et des entretiens avec les différents acteurs concernés ; - Former et sensibiliser les acteurs aux enjeux du CIF avec une traduction concrète dans leur environnement de travail - identifier les pistes d’amélioration, les besoins de formation => privilégier les rencontres de proximité avec les acteurs de terrain directement sur site (opérationnels et responsables) pour une meilleure appropriation	1er semestre 2022	CODIR, CA	PWP présentation dispositif CIF	DGS (O. HUISMANN / O. BOUQUET)	100% <input checked="" type="checkbox"/>
					Point information CI par le DGS - D. Bouquet réunion plénière directeurs de services centraux, RA, DISC			100% <input checked="" type="checkbox"/>
					Point information UESSIAC => Réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) à compter de janvier 2023 : réunion plénière directeurs de services centraux, RA,	PWP présentation réforme RGP	D. BOUQUET (DGS) / O. AGNELY (AC)	100% <input checked="" type="checkbox"/>
					Présentation du dispositif par la référente du CIF : - DAF : Plateforme financière mutualisée (PFM) ; - DAF : pôle commande publique/achats - AC/DAF : référents recettes - DRIED : Plateforme de gestion financière de la recherche (PGFR) ; - DDN : administrateurs SIFAC	PWP présentation dispositif CIF	C. Séché (CIB)	➔ 40%
					Rencontres à programmer avec les responsables/ gestionnaires de : composantes UA services communs services centraux laboratoires	Collecte d'informations sur site du "qui, fait, quoi, comment ? - CR d'interviews + OFN		PFM : 24/3/2022 AC/DAF : 29/9/2022 PGFR : 9/10/2022 DDN : 13/10/2022 DAF cde publique
Créer une page dédiée CIF sur l'intranet de l'UA constituant un centre de ressources documentaires pour les acteurs financiers de l'établissement (réglementation, notes et procédures internes, OFN, fiches de procédures, ...) et actualisée au fil de l'eau	Contacteur la DirCOM - S. BOUVIER pour modalités techniques de mise en œuvre	1er semestre 2022	2 réunions organisées en mars et avril 2022 avec S. BOUVIER (DirCOM) pour présentation et finalité du projet	Espace dédié CIF sur intranet UA alimenté au fil de l'eau	S. BOUVIER (DirCom) C. SECHE (CIB)	➔ 80%		
			Architecture des informations à mettre en ligne sur AMETYS OK - Export des données issues répertoire CHS sur AMETYS en attente (réglementation, éléments de cadrage, organigrammes, ...) -	Espace A créer sur actuel intranet AMETYS, en l'attente mise en place nouvel outil Digital Work Place (DWP) en 2023 - validé COPIL 2/12/2022		Espace CIF disponible sur AMETYS - OK janvier 2023		

Création d’un espace dédié au CIF sur l’intranet de l’UA opérationnel sur AMETYS depuis Janvier 2023 Objectif : Mise en ligne d’une documentation de référence à jour, alimentée au fil de l’eau (cf. annexe p.12)

La présentation reprend le cadre méthodologique du CIF avec un découpage de l’activité comptable et financière de l’établissement, (Règlementation, documentation, organisation, pilotage, traçabilité, ...) . Pour chaque macro-processus les informations validées et de référence seront mises en ligne, telles que:

- fiches de procédures descriptives des étapes d’un processus ;
- organigrammes fonctionnels et organisationnels du périmètre ;
- cartographie des risques des processus ;
- annexes présentant des focus sur la réglementation, des modèles-types de documents, des points mémos, des notes d’information, etc.
- formulaires simplifiés, harmonisés et testés par un comité d’utilisateurs, couvrant le champ complet.

3.3 - Action 3 : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA

Objectifs : Tracer l'organisation budgétaire de l'établissement et identifier les responsabilités dans la mise en place des processus – Vision « macro » de l'organigramme fonctionnel de l'UA du « *qui, fait quoi ?* »

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
3	Réaliser l'état des lieux de l'organisation financière de l'établissement et de ses processus décisionnels budgétaires existants	Elaborer l'organigramme fonctionnel de l'UA avec une vue consolidée de l'organisation associant les rôles, responsabilités des différents acteurs et définissant leur champ d'intervention et leurs interactions	Réaliser un état des lieux de l'existant : Vérifier l'organisation de la chaîne financière et des acteurs (chaîne hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attributions des tâches, continuité de service) Entretiens et validation avec les intervenants UA identifiés	1er semestre 2022	En cours : Base de données des acteurs financiers UA actualisée au 19/2022 (référénts par CRB, délégations de signatures, suppléances/fonctions, ...);	Cartographie des processus décisionnels budgétaires à l'UA - Organigramme fonctionnel de la chaîne financière UA - MAJ structuration budgétaire UA par CRB avec référénts	C. Séché (CIB) Entités budgétaires pour validation organisation et référénts budgétaires	↗ 50%
		Participer à la détection des zones de défaillances et à l'amélioration des pratiques et des points de contrôles	Tracer les acteurs financiers par la revue des habilitations informatiques dans SIFAC => s'assurer que les droits sont cohérents avec les tâches effectivement attribuées à chaque agent ainsi qu'avec les habilitations juridiques (délégations de signature)		Etat des lieux utilisateurs SIFAC rentrée 2022 et désactivation des comptes obsolètes par la DDN (78 coptes identifiés et désactivés)	Préférentiel des habilitations SIFAC par profil-métiers + nominatif par CRB du "qui, fait, quoi ?" Base à jour des utilisateurs SIFAC avec droits-métiers vérifiée	C. Séché (CIB) J. FILMON (admin. SIFAC) F. PUMO (admin. SIFAC)	↗ 50%
					Définition des droits SIFAC à attribuer par profil-métiers (en lien avec référentiel AMUE) - cf. projet synthèse Métiers	Procédure d'attribution ou de modification des habilitations	L. GALISSON-VEILLE (DAF)	
					Identification des demandes spécifiques	Création FUA de demande/modification de		
						GT actif => 4 réunions avec DDJ et CR		

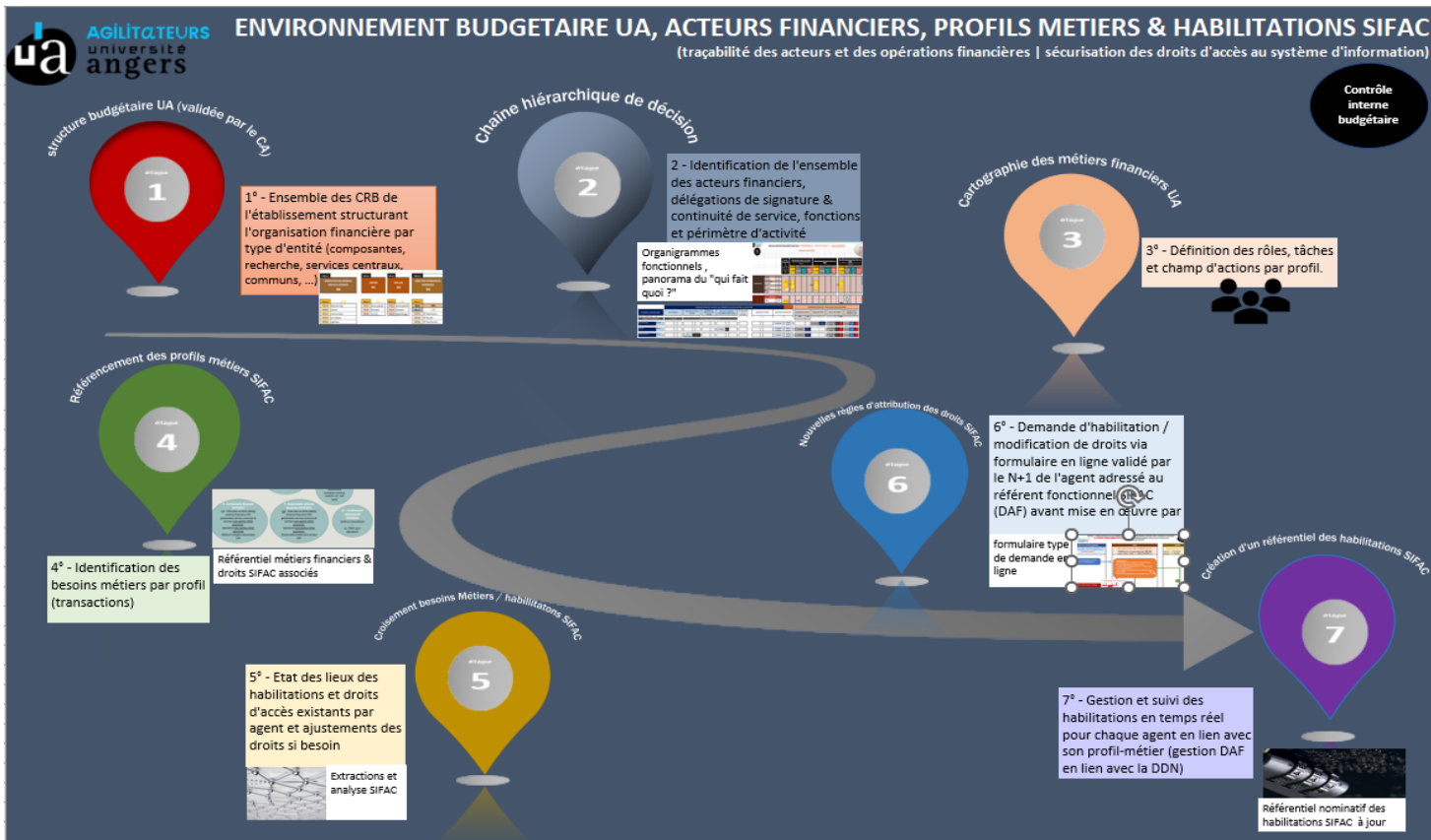
Un environnement favorable à la maîtrise des risques se traduit à travers **l'organisation de la chaîne financière** qui permet d'assurer de manière permanente l'ensemble des missions de l'établissement, **en s'appuyant sur une chaîne hiérarchique de décision, formalisée par des délégations de pouvoir et de signature.**

L'environnement favorable à la maîtrise des risques s'appuie également sur la **capacité du système d'information financier à garantir la sécurisation de son accès** (habilitations, mots de passe, définitions de profils), la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des échanges et doit permettre la production d'une information financière exhaustive et fiable.

Les travaux en cours menés sur l'action 3 sont déclinés en 7 étapes identifiées sur le schéma ci-après :

- Valider annuellement la structure budgétaire de l'UA :** identification de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire (CRB) : composantes, recherche, services communs, services centraux, projets transversaux, ...) et leur fonctionnement (cf. annexe 3 p.13-14);
- Tracer la chaîne hiérarchique de décision :** Identification de l'ensemble des acteurs financiers en poste, des délégations de signature & continuité de service, fonctions et périmètres associés (cf. annexe 4 p.15)
- Cartographier les métiers financiers de l'établissement :** définition des rôles ; tâches et champ d'action par profil ;
- Référencer les profils métiers dans le système d'information financier (SIFAC) :** identification des besoins métiers par profil (transactions) ;
- Croiser les besoins métiers/habilitations SIFAC existantes :** Etat des lieux des habilitations et droits d'accès existants par agent et ajustement des droits si nécessaire ;
- Mettre en place une nouvelle procédure d'attribution des droits dans SIFAC :** Demande d'habilitation/modification de droits via un formulaire en ligne validé par le N+1 de l'agent adressé au référent fonctionnel SIFAC (DAF) avant mise en œuvre par la DDN ; (cf. 5 annexe 16)

7 **Créer un référentiel des habilitations dans SIFAC** : gestion et suivi des droits en temps réel pour chaque agent, en lien avec son profil-métier (gestion par le référent fonctionnel SIFAC en poste à la DAF en lien avec les administrateurs du système informatique à la DDN).



3.4 - Action 4 : Lancement du MP 5 | Exécution des recettes

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
4	<p>Lancer le MP 5 Exécution des recettes (hors FC à ce stade)</p> <p>LA SCHEMA STANDARD DES RECETTES DE L'UNIVERSITE</p> <p>TYPOLOGIE DES RECETTES</p> <p>Recettes anticipées / Recettes prévues</p> <p>Crédits annuels des 3 années (horizon) pour chaque poste (hors DAF)</p> <p>Crédits annuels (hors anticipations)</p> <p>Intégration des crédits de fonds propres</p> <p>MAJ L'ORAM : Contrôle des anticipations, MAJ des anticipations de crédits</p> <p>Crédits prévus</p> <p>Problèmes pour l'anticipation (crédits de recettes) (anticipation pour des crédits)</p>	<p>Proposer des outils de pilotage d'aide à la décision pour la gouvernance</p> <p>S'inscrire dans une meilleure anticipation des flux</p> <p>Lutter contre l'oubli de facturation</p> <p>Assurer un suivi du recouvrement des recettes à classer</p>	<p>Identifier précisément les sources de financement.</p> <p>Développer les ressources propres</p> <p>Produire un outil de négociation dans les relations avec le MESR et les partenaires extérieurs</p> <p>- retracer les engagements reçus par les financeurs ; - facturer au plus près du fait générateur, sans attendre les encaissements ;</p> <p>- Réaliser des analyses rétrospectives, suivi étroit de la réalisation des recettes, caractérisation financeurs récurrents/shon récurrents...)</p> <p>- Analyser les raisons de l'existence de recettes à classer, avances à régulariser, PAR, - Contrôler les émargements</p>	<p>lancement printemps 2022</p>	<p>1 - cadrer le projet (établir le cahier des charges, identifier les acteurs dans le processus, collecter la documentation de référence + planning des rencontres et organisation générale du projet)</p> <p>2 - Sensibilisation des acteurs (actions d'informations/formation, cartographie des risques)</p> <p>3 - Formalisation du processus recettes - recensement des risques associés)</p> <p>4 - Elaboration du référentiel + validation UA plan d'actions hiérarchisé de mise en œuvre</p> <p>5 - Assurer un contrôle interne et initier la démarche qualité (pistes d'audit et suivi des actions)</p>	<p>- Cahier des charges du macro-processus</p> <p>Cartographie des processus recettes Cartographie des risques et échelle de maturité des risques (criticité) + plan pluriannuel d'atons ;</p> <p>- REFERENTIEL du macro-processus avec Organigramme fonctionnel nominatif et organisationnel du périmètre</p> <p>-MAD d'outils et de supports méthodologiques ; communication des informations auprès de l'ensemble des acteurs identifiés dans le processus ;</p> <p>-Dispositif d'évaluation et de suivi des actions</p>	<p>DAF service recettes</p> <p>AC service recouvrement</p> <p>C. Séché (CIB)</p> <p>O. Agnely (AC) ?</p> <p>réfèrent composante ?</p>	<p>10%</p>

Action reportée en 2023 – cf. point 4 page 11 : décisions soumises au vote du CA

4° - DECISIONS SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 – COPIL DU CIF | liste des membres et fonctionnement du comité



POUR VOTE PAR LE CA - modification en vert dans le texte ci-dessous

FICHE IDENTITE du COPIL
 Délibération CA005-2022 : Proposition de modification de la liste des membres permanents du comité et de ses modalités organisationnelles

- validée par le COPIL le 2/12/2022
- soumise au vote du CA mars 2023

COMITE DE PILOTAGE DU CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

Liste des membres permanents :

- M. Didier BOUQUET : Directeur Général des Services - UA | **pilote**
- M. Olivier AGNELLY : Agent comptable – UA
- Mme Annabelle SAINTOBERT : Directrice des Affaires financières - UA
- M. Ludovic GALISSON-VEILLE : Directeur adjoint des affaires financières - UA
- M. Dominique BAUPIN : Directeur du Pilotage et de l'Evaluation - UA
- Mme Carine EDOUARD : Directrice de l'aide au pilotage - CNAM Paris
- Mme Christine SÉCHÉ : Chargée du contrôle interne – UA

Autres membres :

En fonction des thématiques traitées, d'autres membres, directeurs.ices et/ou référents «experts » internes ou externes à l'Université, pourront être associés ponctuellement au COPIL **après accord du DGS.**

Rôle : Assure le leadership du projet en :

- ✓ Préparant les décisions de la structure de gouvernance ;
- ✓ Définissant la méthodologie et la planification des étapes du projet ;
- ✓ Assurant la mise en œuvre et le suivi du projet et son bon déroulement ;
- ✓ Gérant les interfaces avec les instances décisionnaires ;
- ✓ Construisant et publiant la cartographie des risques, les plans d'actions et leur évaluation

Fréquence de sollicitation = > 2 fois par an

- ✓ **En avril ;**
- ✓ **Fin octobre/début novembre :** Bilan des actions de l'année en cours et préparation des arbitrages à soumettre au vote du CA en décembre (avant transmission éléments probants au ministère)

4.2 – Proposition plan d’actions 2023

① Report actions non réalisées en 2022 en 2023

Le COPIL propose de poursuivre le plan d’actions 2022 acté par le CA, en 2023, en priorisant les sous-processus à risques. Sachant qu’un seul ETP est affecté au contrôle interne, nécessité de cibler et de traiter en priorité les risques considérés comme majeurs.

② Nouvelles actions 2023 prioritaires :

Prise en compte de la nouvelle réforme RGP entrant en vigueur au 1/01/2023

PLAN D’ACTIONS 2023

P 1 **Chaîne financière UA, processus décisionnel et acteurs** => Existence d’une chaîne hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attribution des tâches (**taux réalisation fin 2022 => 50 %**)

Sécurité du système d’information SIFAC => Habilitations selon profils métiers des acteurs financiers (**taux réalisation fin 2022 => 50 %**)

P 2 **Cartographie des processus financiers de l’UA** => permet d’identifier les processus à enjeux (valorisation financière)

MP 5 exécution des recettes : procédure conventions de financement – lutte contre l’oubli de financement.

P 3 **Sensibilisation/formation des agents** => Développement d’une culture de la maîtrise des risques au sein de l’établissement, formation métier et au contrôle interne.

ANNEXES

Annexe 1 – Réforme au 1^{er} janvier 2023 sur la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication du MESRI

<p>La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics Qu'est-ce que c'est ?</p> <p>ACTUELLEMENT</p> <p>Deux régimes d'engagement de la responsabilité financière distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les agents des services publics, en particulier les ordonnateurs, justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) ; Les comptables soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire au premier euro devant la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes. <p>Des limites partagées : le dispositif actuel de responsabilité, daté, n'est plus adapté au fonctionnement de la chaîne financière et freine sa modernisation.</p> <p>À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023</p> <p>Le régime spécifique des comptables disparaît, mise en place d'un régime d'engagement unifié de la responsabilité financière des gestionnaires publics, recentré sur des fautes graves, un préjudice financier significatif et des garanties renforcées de procédure.</p> <p>Une réforme majeure du système d'engagement de la responsabilité financière des gestionnaires publics initiée par la loi de finances pour 2022 et traduite par l'ordonnance du 22 mars 2022.</p>	<p>Qui est concerné par la réforme ?</p> <p>Tous les agents publics (ordonnateurs et comptables), fonctionnaires, contractuels, agents de droit privé exerçant une mission de service public, à l'exclusion des ministres et des élus locaux.</p> <p>Les responsables en titre seront principalement concernés plutôt que les agents dont l'action se limite à appliquer les directives ou à suivre les instructions.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Secrétaire général, Directeur d'administration centrale, Directeur d'administration territoriale de l'Etat Ambassadeur, Préfet, Sous-préfet Dirigeant d'établissement public Directeur de caisse de sécurité sociale Président d'université Directeur d'hôpital Directeur général des services d'une collectivité locale Président d'association Chef de service, Sous-directeur <p>Les métiers concernés :</p> <p>Tous les métiers de la gestion publique mais aussi ceux de la conduite des politiques public</p> <p><small>Direction du budget Direction générale des finances publiques</small></p>	<p>Que faire pour s'y préparer ? Contrôle interne et maîtrise des risques</p> <p>La réforme conduit à un recentrage des contrôles sur les enjeux significatifs et incite les agents publics à maîtriser le fonctionnement de leurs activités.</p> <p>Sous l'impulsion de la direction, chaque agent ou chaque structure doit pouvoir identifier les risques ou les situations anormales afin de pouvoir les mettre sous contrôle et assurer la robustesse des processus.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux des procédures et des moyens ; Identifier les risques principaux qui pourraient menacer l'atteinte des objectifs et avoir des conséquences financières ; Identifier les actions de prévention à mettre en œuvre pour réduire les fragilités ; Réaliser des contrôles pour sécuriser l'activité ; Mettre en place une gouvernance pour suivre et améliorer progressivement la maîtrise des risques. 	<p>Quelles sont vos responsabilités ? Le nouveau régime sanctionne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif par le non-respect des règles d'exécution des recettes et des dépenses ou de la gestion des biens publics : Attribution injustifiée de subventions, non-respect de la chaîne de la dépense, défaut de service fait... D'autres infractions comme la faute de gestion applicable uniquement aux organismes à caractère industriel et commercial, l'octroi d'un avantage injustifié, l'inexécution d'une décision de justice, la gestion de fait (maniement non autorisé de deniers publics). Le non-respect de certaines règles structurantes de la dépense publique : Défaute de qualité d'ordonnateur, défaut de saisine du contrôleur budgétaire... <p>Peines d'amendes pouvant aller jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 mois de rémunération pour les fautes graves ; 1 mois pour les infractions formelles. <p>Elles seront prononcées par une juridiction unifiée relevant de la Cour des comptes, de manière individualisée et proportionnée à la gravité des faits reprochés, à la réitération des pratiques prohibées, à l'importance du préjudice et à la qualité du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.</p>
--	---	--	--

Annexe 2 – ACTION 2

Création d'un espace dédié au Contrôle Interne Financier (CIF) sur l'intranet de l'UA

The screenshot shows the UA intranet interface. At the top, there are navigation links for 'Vie institutionnelle', 'Ressources humaines', and 'Prévention et vie des personnels'. Below this is a search bar and a breadcrumb trail: 'Accueil | Vie institutionnelle | Affaires financières / Agence comptable | Contrôle interne financier'. The main content area is titled 'CONTRÔLE INTERNE FINANCIER' and contains a tree structure of folders and documents:

- 1. Le CIF à l'UA
 - Actes et gouvernance UA
 - Délibération CA 2022
 - REFERENTIEL_macro_processus UA.pdf (153 Ko)
- 2. Règlementation & textes fondateurs
 - Décrets_ arrêtés_circulaire
 - Responsabilité des Gestionnaires Publics (réforme jan_2023)
- 3. Documentation (par macro-processus)
 - Formations
 - Référentiels par macro-processus
 - Veille réglementaire
- 4. Organisation (qui fait quoi)
 - Cartographie des processus (vue générale)
 - Fiches de poste
 - Matrice de séparation des tâches, suppléance et continuité de service
 - Organigrammes nominatifs fonction budgétaire
- 5. Pilotage
- 6. Traçabilité
 - Architecture budgétaire UA (par CRB)
 - Archivage & GED
 - Gestion des habilitations SIFAC

A callout box on the right side of the screenshot states: 'Espace dédié créé sur l'intranet de l'UA'.

Annexe 3 – ACTION 3

CRB UA & Gestion financière dans SIFAC | Panorama du « qui fait quoi ? » – Vue générale | volet dépenses ETAT des lieux - En cours de validation

ua AGRICULTURE université angers			CRB UA & GESTION FINANCIERE DANS SIFAC PANORAMA du "QUI FAIT QUOI ?" - volet DEPENSES												Libre VP CA et DGS ⇒ Délégations de signatures du Président sur l'ensemble des actes financiers Périmètre : Ets principal (100) et Fondation (300)			
			[situation janvier 2023]															
Service Prescripteur	Gestion financière dans SIFAC	Coatation de Service fait dans SIFAC	Certification de service fait dans SIFAC				Délégation signature											
			autonome	déléguée en central	autonome	déléguée en central	autonome	déléguée en central	autonome	déléguée en central	autonome	déléguée en central						
Service Prescripteur	Gestion financière dans SIFAC	Coatation de Service fait dans SIFAC	par CRB	DAF-PFM	DAF-pil. Budg.	DRIED-PGFR	par CRB	DAF-PFM	DAF-pil. Budg.	DRIED-PGFR	par CRB	Direction DAF	DAF-chargé mis	Direction DRIED	autorisation par délégation de président	mira en faveur de SIFAC	OBJECTIFS Formuler	
composantes	UR LLSM	902																
	UFR SCIENCES	933																
	UFR SANTE	935																
	IUT	905																
	POLYTECH	932																
	IAE	937																
ESTHUA	931																	
services communs	SCAFOP	913																
	SUAPS	9140*																
	SUID-IP	91420*																
	SSU	91430*																
	SCDA	91440*																
	SUAC	900201																
MRV	Mais Rech. Veg	900100																
	Cabinet	900101																
	Fonds d'intervention Service Général	900106																
	communication	900102																
DirCom	Activ. Luerat. Boutique	936300																
	SG	900103																
services centraux administrati on centrale	Fds. étudiants SH	900109																
	Serv.Général DEVE	900110																
	Vie des CAMPUS	900112																
	Initia.Etudiantes	900200																
	DELEF	900108																
	Serv.Général FI	900300																
	ISEP	900301																
	Aide spé. Mob. Inter	900302																
	Conventions FI	900303																
	CAP Europe	900304																
CHOLET	Cholet	90040*																
	DPS	Dir. Prévention Sécurité	900502															
DRH	Form. du personnel	900107																
	Fds. aide Perso.	900503																
	Fds. Personnel SH	900504																
SSTU	Masse salariale	90060*																
	SSTU (Service de Santé au Travail)	900505																
Direction s centrales avec certification du SF autonome	DPIL	90310*																
	Logistique (ext. DPIL)	900104																
	Péographie (ext. DPIL)	900105																
DDN	DDN	90320*																
	Dir. Audiovisuel (DAV)	900111																
Projets transv ers aux	ESTHUA	RFI TOURISME	93420															
		PLAN TOURISME	93450															
		RFI VEGETAL	93430															
		RFI LUMOMAT	93440															
		RFI ELECTRONIQUE	93440															
		NCU-THELEME	93460															
	SUID-IP	ETOILE	93470															
		EUR LUMOMAT-E	93480															
DI	EU-GREEN	93490																

				Service Prescripteur <small>Gestion administrative de la demande par l'unité (ex. du CRB)</small>	Gestion financière dans SIFAC <small>(à prise en charge & saisie des données dans le projet)</small>				Constatation du Service fait dans SIFAC				Certification de service fait dans SIFAC <small>(par le titulaire d'une délégation de signature ou son suppléant)</small>				Délégation signature <small>autorisation par validation électronique de la certification des services faits dans SIFAC avec raisonnable confiance du CRB</small>								
					autonome		déléguée en central		autonome		déléguée en central		autonome		déléguée en central		autorisation par délégation de prédictat	mise en œuvre dans SIFAC	OBJECTIFS à remarquer						
					par CRB	DAF-PFM	DAF - pil. Budg.	DRIED - PGFR	par CRB	DAF-PFM	DAF - pil. Budg.	DRIED - PGFR	par CRB	Direction DAF	DAF - chargé miss.	Direction DRIED									
Recherche	services de la DRIED	MDAV																							
		Serv.Général	91110																Serv.Général						
		Contrats PostDoc	911150																Contrats PostDoc						
		PPIRECHERCHE	911170																PPIRECHERCHE						
		Contrats Thèses	91120																Contrats Thèses						
		Collège Doctoral	91130																Collège Doctoral						
		Labor. & gestion financière PGFR	ED STT	91160																ED STT					
			HIFIH	911EA11																HIFIH					
			IRF (ex.GEIH)	911EA12																IRF (ex.GEIH)					
			CIRPALL	911EA16																CIRPALL					
			LPPL	911EA18																LPPL					
			3LAM	911EA19																3LAM					
			Centre J.Bodin	911EA20																Centre J.Bodin					
			LERIA	911EA22																LERIA					
			SIFCIR	911EA25																SIFCIR					
	SOMAS		911EA26																SOMAS						
	LPHIA		911EA28																LPHIA						
	LARIS		911EA30																LARIS						
	GRANEM		911EA31																GRANEM						
	CLIPSY		911EE32																CLIPSY						
	BIODIVAG		911EE33																BIODIVAG						
	PRIMEX	911PF13																PRIMEX							
	SCIAM	911SCR12																SCIAM							
	Confluences	911SFR10																Confluences							
	SFR Santé	911SFR11																SFR Santé							
	Labor. avec gestion autonome	A																							
		PACEM	911SFR11																PACEM						
		B																							
		LENTIVEC	911SFR11																LENTIVEC						
		C																							
PRISM		911SFR11																PRISM							
D																									
SYNNANOVECT		911SFR11																SYNNANOVECT							
E																									
SFR QUASAV		911SFR12																SFR QUASAV							
SCAHU		911SFR14																SCAHU							
SFR MATHS STIC		911SFR15																SFR MATHS STIC							
SFR MATRIX		911SFR16																SFR MATRIX							
MITOVASC Commun		911UMR1																MITOVASC Commun							
5																									
CARME	911UMR1																	CARME							
51																									
MITOLAB	911UMR1																	MITOLAB							
52																									
MINT	911UMR1																		MINT						
6																									
TEMOS	911UMR2																			TEMOS					
3																									
LPG (Ex-LPG-BIAF)	911UMR2																			LPG (Ex-LPG-BIAF)					
7																									
INCIT Atomica (ex. CCINA Eq. 6	911UMR3																				INCIT Atomica (ex. CCINA Eq. 6				
1																					ATOMICA) Rmes REGOS				
Rmes REGOS	911UMR3																				Rmes REGOS				
2																									
CRCINA	911UMR3																				CRCINA				
3																									
CRCINA - Sénescence	911UMR3																					CRCINA - Sénescence			
33																									
CRCINA "3I"	911UMR3																						CRCINA "3I"		
34																									
CRCINA Gilad	911UMR3																						CRCINA Gilad		
35																									
Contrats hors équipe	91180																							Contrats hors équipe	
Service Valorisation	91180																							Service Valorisation	
Gestion IRIS 1	911200																							Gestion IRIS 1	
ED VAAME	911201																							ED VAAME	
LAREMA	911UMR1																							LAREMA	
0																									
MOLTECH ANJOU	911UMR1																								MOLTECH ANJOU
2																									
ESO	911UMR1																								ESO
8																									
ESTER	911UMR2																								ESTER
9																									

Annexe 5 – ACTION 3

Processus d'habilitation et de suivi des droits SIFAC | Travaux en cours du GT DAF/DDN

Indicateurs d'activité 2022 :

4 réunions du GT : 2 administrateurs SIFAC DDN + DAF adjoint (réfèrent fonctionnel SIFAC) + Chargée du CIF

Travail d'identification des acteurs financiers en poste => **78 comptes SIFAC désactivés**

Définition des Profils-métiers SIFAC, identification des besoins et périmètre d'action => en cours pour mise en place d'une procédure de demande d'habilitation en ligne.

Principes retenus : programme de travail en cours

- 1 : **Définir par métier les habilitations nécessaires** dont le titulaire a besoin pour effectuer sa mission ;
- 2 : **Identifier les besoins supérieurs (spécifiques)** individuels en lien avec l'organisation en place ;
- 3 : **Valider toute demande d'habilitation par le responsable hiérarchique du bénéficiaire** => personne ne peut « s'auto-habiller »
- 4 : **Obtenir la vision consolidée des habilitations d'un agent** (pour détecter d'éventuelles incompatibilités) ;
- 5 : **Gérer les mobilités internes et départ** (éviter les accumulations d'habilitations, suite à l'enchaînement de fonctions successivement occupées)
- 6 : **Assurer la traçabilité de la gestion des habilitations** => toute opération sur un identifiant ou une habilitation doit être tracée
- 7 : **Contrôler les habilitations avec un dispositif de contrôle permanent du processus** => garde-fou du respect des règles de gestion des droits.
- 8 : **Sensibiliser les utilisateurs du SI sur les habilitations qui leurs sont accordées** et les responsabilités qui leur incombent.

